



Commission de la Santé et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2022 (13h45)

La présente réunion a eu lieu en mode hybride.

Ordre du jour :

1. 8006 Projet de loi autorisant l'Etat à participer au financement des travaux de construction du « Nouveau Bâtiment Centre »
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. Divers

*

Présents : Mme Francine Closener, M. Mars Di Bartolomeo, M. Jeff Engelen, M. Gusty Graas, M. Marc Hansen, Mme Carole Hartmann, Mme Cécile Hemmen, M. Max Hengel, Mme Josée Lorsché, M. Georges Mischo, Mme Nathalie Oberweis, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Raoul Zimmer, du Ministère de la Santé

M. Nicolas Anen, du groupe parlementaire LSAP

Mme Patricia Pommerell, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gilles Baum, M. Jean-Marie Halsdorf

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Paulette Lenert, Ministre de la Santé

*

Présidence : M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Commission

Mme Josée Lorsché, Vice-Présidente de la Commission

*

1. 8006 **Projet de loi autorisant l'Etat à participer au financement des travaux de construction du « Nouveau Bâtiment Centre »**

Monsieur Mars Di Bartolomeo (LSAP), Président de la Commission de la Santé et des Sports et rapporteur du projet de loi sous rubrique, procède à la présentation du projet de rapport relatif audit projet de loi.

Suite à une demande afférente de Monsieur Claude Wiseler (CSV), le représentant du ministère de la Santé annonce son intention de faire parvenir aux membres de la commission parlementaire un tableau relatif à la programmation financière pluriannuelle 2022-2026 concernant le Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières. Ce tableau sera diffusé dans le courant de la journée.

Par la suite, les membres de la commission parlementaire procèdent au vote du projet de rapport.

Les groupes politiques CSV, DP, LSAP et déi gréng ainsi que la sensibilité politique ADR votent pour le projet de rapport sous rubrique (14 voix).

La sensibilité politique déi Lénk s'abstient (1 voix).

2. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact